

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Dispositif Soutien à la construction de logements

Séance du 28/05/2022

Délibération n° 43

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 20 mai 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à l'hôtel de ville de Ouangani le samedi 28 mai 2022 à 8 heures.

Présents : ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, MOHAMED Bacar, RIDHOI Zainabou, YSSOUFFI Chaidati.

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOURAHAMANE Céline, ADAM Ahmed, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH I Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RAMA Ahamed, SAID Mariame, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés :

- Monsieur Ibrahim Boinahery par Monsieur Mohamed Allaoui ;
- Madame Mariame Saïd par Monsieur Daoudou Chanrani ;
- Monsieur Noudjour Madi Assani par Monsieur Saïd Maarifa Ibrahim.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu le Contrat de Relance pour la Transition Energétique signé le 21 mars 2022 avec Monsieur le Préfet de Mayotte,

Vu l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat séance tenante,

Vu le dispositif de soutien à la construction de logements « aide à la relance de la construction durable » proposé par l'Etat et visant à :

- Favoriser la construction des équipements publics nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants

- Favoriser la sobriété foncière, en lien avec la politique de limitation de la consommation foncière (zéro artificialisation nette), en conditionnant l'obtention des aides à un seuil de densité du projet.

Vu l'avis de l'inter-commission vie-sociale en date du 30 avril 2022 ;

Considérant que ce dispositif génèrerait, sous réserve d'atteindre une production territoriale à l'échelle de la 3co de 229 logements entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, le versement aux communes d'une aide de 1.500 € par logement issu d'un permis de construire accorder pour 2 logements ou plus et présentant pour l'opération une densité minimale de 0,8 (soit un objectif cible de 107 logements éligibles).

Tableau des montants d'aide prévisionnels par commune :

Commune	Objectif de production de logements (par commune)	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel
M'Tsangamouji	18	8	12 000,00 €
Tsingoni	119	56	84 000, 00€
Chiconi	13	6	9000,00 €
Sada	48	23	34 500,00€
Ouangani	31	14	21 000, 00 €

Considérant que ce dispositif s'intègre dans la démarche du CRTE et s'inscrit en cohérence avec le PLUIH communautaire dont le projet a été arrêté ce jour,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE :

- De souscrire le Contrat de Relance du Logement ci-annexé sous la forme d'un avenant au Contrat de Relance pour la Transition Ecologique.
- Mandate Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération

Fait et délibéré le 28/05/2022.

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature : 02/06/2022
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest